



L'infolettre

du mois de juillet 2026 - n°73



Participez à notre enquête sur l'évolution du réseau Ecocharge77

Le SDESM engage une démarche d'adaptation de son réseau de recharge Ecocharge77, qui compte aujourd'hui plus de 300 bornes en Seine-et-Marne. Une enquête est ouverte auprès des collectivités adhérentes afin de recueillir leurs besoins et orientations.

Propriétaire du réseau Ecocharge77 depuis 2014, le SDESM a progressivement déployé une infrastructure de recharge pour véhicules électriques en deux phases successives. Entre 2014 et 2017, 168 bornes de recharge ont été installées, puis 150 bornes supplémentaires ont été déployées entre 2022 et 2026 dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Aujourd'hui, le réseau Ecocharge77 compte **plus de 300 bornes de recharge** ouvertes au public. Toutefois, plus de la moitié du parc a désormais plus de 10 ans, ce qui conduit le SDESM à engager une réflexion globale sur son évolution.

Cette démarche vise à **adapter l'offre aux usages et aux besoins** des territoires, en envisageant notamment la modernisation des bornes les plus anciennes, le retrait de celles qui sont les moins fréquentées, le redéploiement de certains équipements vers des zones plus attractives, ainsi que le renforcement de l'offre de recharge là où cela s'avère nécessaire.

Afin d'alimenter cette réflexion, **une enquête en ligne est ouverte** auprès des communes et des EPCI. Celle-ci, qui ne nécessite que 5 à 10 minutes, permettra de mieux identifier les besoins et les perspectives en matière de recharge ouverte au public sur les territoires.

Répondre à l'enquête



Le SDESM poursuit la mise en place progressive de ses instances

Dans la continuité de la séance d'installation du 20 mai 2026, le Comité syndical du SDESM s'est réuni le jeudi 25 juin afin de poursuivre le renouvellement progressif de ses instances.

À cette occasion, **trois nouveaux vice-présidents et trois assesseurs** ont été élus, venant compléter l'exécutif déjà désigné lors de la précédente réunion.

Ont ainsi été élus vice-présidents : **Gilles Durand, Olivier Delmer et Bruno Landais.**

Ont également été désignés assesseurs : **Jean-Michel Morer, Julien Aguin et Marie-Charlotte Nouhaud.**

Ces nouvelles élections s'inscrivent dans une démarche de **mise en place progressive de la gouvernance** du SDESM pour la nouvelle mandature, appelée à être encore complétée lors de prochaines échéances. Le SDESM adresse ses félicitations aux élus concernés et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

[Consulter la rubrique "Nos élus" sur le site du SDESM](#)



Inauguration de la centrale photovoltaïque de Boissise-la-Bertrand

Une soixantaine d'élus et de partenaires étaient réunis pour inaugurer l'une des plus grande centrale photovoltaïque de Seine-et-Marne.

Avec ses 13,48 MWc installés, ses 21 573 panneaux photovoltaïques et une production annuelle estimée à 12,7 GWh, la centrale solaire de Boissise-la-Bertrand est **la plus grande centrale publique** du département.

À l'occasion de cette inauguration, **Olivier Delmer**, maire de Boissise-la-Bertrand, a rappelé l'engagement de longue date de la commune dans ce projet, initié sous le mandat de son prédécesseur **Alain Bernheim**. **Pierre Yvroud**, président de [SDESM Énergies](#), est revenu sur les différentes étapes ayant permis son aboutissement, en soulignant le travail mené pour concilier ambition énergétique et préservation de la biodiversité locale.

Delphine Bertsch, directrice générale de la SEM SIPEnR, a, quant à elle, rappelé le rôle essentiel joué par l'ensemble des partenaires mobilisés autour du projet : financeurs, services de l'État, collectivités et équipes techniques.

Présent pour l'événement, **Pierre Ory**, préfet de Seine-et-Marne, a salué l'exemplarité de cette reconversion, marquée par une concertation approfondie et un haut niveau d'exigence environnementale.

Les visites guidées proposées sur le site par les équipes de **SDESM Énergies** ont permis aux participants de mieux comprendre le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque et de découvrir concrètement les enjeux techniques liés à ce type d'installation. L'animation en réalité virtuelle proposant un **survol immersif à 360° du site** a également rencontré un vif succès.

Alors que les énergies renouvelables représentent aujourd'hui 24,4 % de la production d'électricité en France et que **l'objectif national est d'atteindre 40 % d'ici 2030**, des projets comme celui de Boissise-la-Bertrand illustrent pleinement le rôle que peuvent jouer les collectivités dans l'accélération de la transition énergétique.



Concours Ecoloustics une classe de Coulommiers remporte le 1er prix

Déjà lauréate du prix départemental du concours Écoloustics organisé par le SDESM, la classe de CM2A de l'école Charles de Gaulle de Coulommiers a reçu, mercredi 17 juin à Paris, le premier prix national.

Après une matinée de découverte à la Cité des sciences, les élèves ont été accueillis l'après-midi au siège de la [FNCCR](#) pour recevoir leur distinction.

Pour ce projet baptisé "Immondy'City", les élèves ont imaginé un Kamishibai (théâtre de papier japonais) afin de sensibiliser les plus jeunes aux **enjeux de la transition énergétique**. À travers cette création originale, ils ont abordé avec créativité des sujets essentiels : biodéchets, biométhane, recyclage ou encore énergies renouvelables.

Pensé comme **un véritable outil de transmission**, ce kamishibai a mobilisé les élèves pendant plusieurs semaines, de l'écriture du scénario à la réalisation des illustrations et des textes, avant d'être présenté dans les 13 autres classes de l'école pour sensibiliser leurs camarades aux enjeux énergétiques et aux éco-gestes du quotidien.

Cette victoire nationale vient récompenser le travail remarquable des élèves, de leur enseignante, tout en soulignant l'importance de **sensibiliser dès le plus jeune âge** aux défis énergétiques de demain.

[Consulter l'article de la FNCCR](#)



Les syndicats d'énergie franciliens réunis à Royaumont pour préparer la nouvelle mandature

Vendredi 19 juin, les six syndicats d'énergie franciliens se retrouvaient à Royaumont, dans le Val-d'Oise, à l'occasion de la première Conférence des présidents du Pôle Énergie Île-de-France du nouveau mandat.

Les six syndicats d'énergie d'Île-de-France étaient réunis à Royaumont pour engager une nouvelle mandature placée sous le signe de la coopération et des grands enjeux énergétiques. Cette rencontre a permis d'échanger sur plusieurs sujets structurants pour les années à venir, parmi lesquels l'implantation croissante de **data centers**, les enjeux liés à **l'électrification des usages** (chauffage, mobilité), l'adaptation au **changement climatique** ainsi que les perspectives ouvertes par **l'intelligence artificielle**.

La conférence a également été marquée par la passation de la présidence du **Pôle Énergie Île-de-France**, assurée jusqu'à présent par le SDEVO et désormais confiée au SMOYS.

À travers cette dynamique collective, le [Sipperec](#), le [Sigeif](#), le [Sey78](#), le SDEVO, le [SMOYS](#) et le [SDESM](#) poursuivent leur **travail commun** afin d'accompagner les communes adhérentes et les grandes transformations énergétiques.



Avant



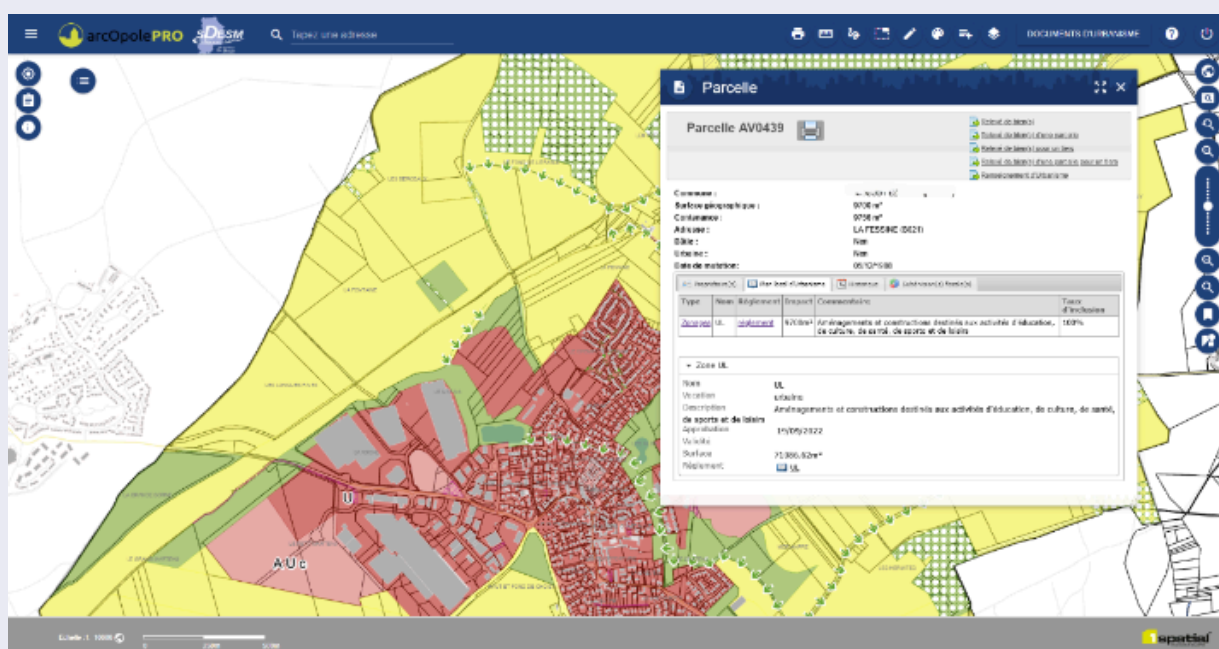
Après



Pays de Nemours, Gâtinais et Moret : un nouveau chantier d'enfouissement achevé

Le SDESM a récemment achevé une nouvelle opération d'enfouissement des réseaux sur la commune d'Amponville, rue Grande.

Finalisée, la 5e et dernière tranche du chantier a permis la mise en souterrain de **260 mètres linéaires** de réseaux pour un **coût total de 206 000 € HT**. Au-delà de l'aspect esthétique lié à la suppression des réseaux aériens, ce type d'opération permet également de renforcer la **sécurité et la résilience** des installations face aux aléas climatiques.



Piloter ses équipements de chauffage et vérifier le confort des occupants à distance : la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) s'impose progressivement comme un outil incontournable pour les collectivités.

Vous ne savez plus si le chauffage de l'école a bien été coupé pendant les vacances ? Au contraire, vous souhaitez mettre en chauffe la salle des fêtes avant que vos locataires ne viennent l'occuper ? Ou encore vous vous demandez la température qu'il faisait à la mairie au plus froid de l'hiver ? Toutes ces questions et bien d'autres peuvent trouver réponse grâce à une seule et unique solution : **la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**.

Intégré au code de la construction, le décret d'application du 20 juillet 2020 (modifié le 7 avril 2023) a rendu son installation obligatoire à partir de 2030 pour les bâtiments utilisant une puissance de chauffage relativement importante (supérieure à 70kW). Pour simplifier, **au-delà de 500m² votre bâtiment est sûrement concerné**. Les bâtiments existants dépassant les 290kW sont déjà concernés depuis 2025. Le siège du SDESM à La Rochette est lui-même soumis à la réglementation et la GTB est opérationnelle depuis le début de l'année 2026 !

Cette réglementation peut être vue comme une énième obligation qui s'impose aux collectivités locales. De notre point de vue, c'est également **l'opportunité de maîtriser ses consommations d'énergie**, de simplifier le travail des agents en ayant la gestion et de faciliter les mesures curatives des entreprises d'entretien et de maintenance de chauffage et ventilation.

A minima, une installation comporte des **capteurs** (de température, mais aussi potentiellement de présence ou de qualité de l'air) qui vont remonter leurs données à un automate dans lequel votre installateur aura configuré des règles de pilotage adaptées à vos usages. Cet automate donnera des commandes à vos équipements de chauffage, de ventilation ou même éclairage selon votre besoin. **Vous avez alors la main pour programmer** le réduit de chauffage de l'école pendant les vacances et le **vérifier à distance**, ou pour **chauffer en avance** la salle des fêtes grâce aux robinets thermostatiques connectés.

L'équipe **Bâtiment Durable du SDESM** est là pour vous accompagner dans un projet de cette nature en lien avec l'ensemble des missions de la convention Conseil en Energie Partagé.

Contactez le pôle Transition énergétique





Le SDESM sensibilise aux risques liés à la foudre et aux surtensions

Le vendredi 12 juin, le SDESM a réuni entreprises partenaires, bureaux d'études et agents lors d'une matinale technique dédiée à la protection des bâtiments et équipements publics face à la foudre et aux surtensions.

Animée par l'entreprise Citel, fabricant et distributeur de solutions de protection contre les surtensions, cette rencontre a permis de présenter le **cadre réglementaire en vigueur**, de mieux **appréhender les risques** liés à ces phénomènes électriques et de découvrir des solutions techniques adaptées pour sécuriser durablement les installations.

Des **démonstrations de produits** ont complété la matinée, favorisant les retours d'expérience entre participants.

Le SDESM remercie l'entreprise **Citel** ainsi que l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

Les rendez-vous à ne pas manquer !

Évènement

25 sept.

8h-17h30

64^e Congrès des maires et président(e)s d'EPCI de l'AMF 77

Espace Pierre Bachelet
824 Avenue du Lys,
77190 Dammarie-les-Lys

LA COMMUNE, premier centimètre de l'action publique !

64^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI



Le Syndicat
Départemental
**des Énergies
de Seine-et-Marne**



[Se désinscrire](#)

